



# Conditions Générales de Vente – C.G.V



## Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations du prestataire et de son client dans le cadre de la vente des prestations ciblées dans la proposition commerciale annexée

Toute prestation accomplie par le prestataire implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés TTC.

Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix proposés incluent les frais annexes (déplacement, hébergement, repas.)

## Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le prestataire serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## Clause n° 4 : Escompte et facturation

Sur les prestations d'accompagnement : Au démarrage de l'action 30% est demandé. Si l'accompagnement dure plus de 4 mois, un deuxième acompte de 30% est demandé, les 40% restant sont facturés à l'issue de la prestation. Si l'accompagnement dure moins de 4 mois, nous facturons les 70% restant à l'issue de la prestation.

Sur les prestations concourant au développement des compétences : aucun escompte n'est demandé. Le prestataire est certifié Qualiopi sur ses actions de formations et de bilan de compétences. A ce titre, les prises en charge sont possibles auprès des différents financeurs (Opco, Pôle emploi, AGEFIPH, FAF, CPF, Région, Transition Pro...) Le prestataire accepte les modalités de subrogations totales ou partielles ; le client doit se rapprocher du financeur concerné pour définir ses modalités. Dans le cadre de la subrogation, le prestataire adressera la facturation selon les indications du financeur concerné.



## Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque à l'ordre d'Opens SAS
- soit par sur le compte suivant
  - o Banque : Qonto Titulaire : Opens
  - o IBAN FR76 1695 8000 0133 8437 2669 276 / Banque 16958 Agence 00001 Compte 33843726692 Clé 76
  - o SWIFT : BNPAFRPP / BIC QNTOFRP1XXX

## Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations livrées au jour de la livraison, l'acheteur doit verser au prestataire une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

## Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du prestataire

## Clause n° 8 : Livraison des prestations

La prestation est réputée livrée lorsque le prestataire a honoré les missions engagées sur le devis de la présente proposition commerciale. Dès lors, le prestataire adressera à son client une facture du montant restant dû. Le client à 30 jours à réception pour régler le prestataire.

## Clause n° 9 : Protection et accès aux informations à caractère personnel

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service du prestataire. Conformément à la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Le



prestataire s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations

## Clause N° 10 : Confidentialité et communication

Le prestataire et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le prestataire au Client. Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées la prestation et aux éventuels financeurs mobilisés, les informations transmises par le Client. Cependant, le Client accepte d'être cité par le prestataire comme client de ses prestations. A cet effet, le Client autorise le prestataire à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, communication sur son site internet, réseaux sociaux etc ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Le client accepte que le prestataire utilise son logo sur ses supports de communication liées aux recommandation (notamment sur le site internet, rubrique « ils nous ont fait confiance »).

## Clause n° 11 : Conditions d'annulation, de report et cas de force majeure / réclamation et médiation

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la prestation.

- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la prestation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la prestation. Une fois la prestation commencée, toute annulation ou interruption donne lieu au paiement de la totalité des frais de la prestation.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

## Clause n° 12 : Réclamation, Médiation et Tribunal compétent

Si vous avez une réclamation à formuler pendant la prestation, nous vous demandons de suivre le déroulé suivant pour garantir une prise en charge adéquate



Alerter immédiatement le prestataire si votre réclamation porte sur :

- Un danger immédiat, afin que des mesures expresses puissent être mises en place
- Un problème technique vous empêchant de suivre correctement la prestation

Favoriser les temps hors prestation si votre réclamation porte sur :

- Une mésentente avec une partie prenante du projet
- Un problème technique n'altérant pas le suivi de la prestation

Si vous ne souhaitez pas exposer publiquement votre réclamation, nous vous invitons

- à déposer un ticket sur notre interface dédiée <https://compta.open-s.fr/public/ticket/index.php>
- à nous écrire à [contact@open-s.fr](mailto:contact@open-s.fr) en indiquant dans l'objet de votre mail « Réclamation » afin que nous puissions lui prêter toute l'attention qu'il mérite dès réception

Si vous avez une réclamation à formuler à l'issue de la prestation, nous vous demandons de suivre le déroulé suivant pour garantir une prise en charge adéquate

- Contactez le prestataire par mail [contact@open-s.fr](mailto:contact@open-s.fr), par téléphone 09 73 88 02 60 ou par courrier (Opens – siège : 81 rue Michel Trocmé, 34070 Montpellier)

*Pour les prestations éligibles au CPF et/ou qui ont été conclues dans le cadre d'un contrat de prestation entre l'organisme et un particulier*

Le recours auprès du médiateur : À compter du 1er janvier 2016, si après avoir épuisé les voies de recours auprès de notre service réclamation, une incompréhension ou un désaccord persiste entre nous et sous réserve des conditions de recevabilité prévues par le Code de la consommation, vous pouvez vous adresser gratuitement au Médiateur de la consommation dont nous relevons, qui tentera de rapprocher les Parties en vue d'une solution amiable :

ANM CONSO / <https://www.anm-conso.com/>

2 RUE DE COLMAR,

94300 VINCENNES.

01 46 81 20 95 / [CONTACT@ANM-CONSO.COM](mailto:CONTACT@ANM-CONSO.COM)

Pour résoudre un litige suite à un achat effectué sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>, le consommateur peut également recourir à la plateforme de médiation de l'Union européenne accessible à l'adresse suivante : [www.ec.europa.eu/odr](http://www.ec.europa.eu/odr)

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.



Fait à Montpellier, le | |

Pour le prestataire

Pour le client

**Signature du représentant légal de la  
société****NOM :** CHRISTEN**Prénom :** Virginie**Agissant en qualité de :** Présidente  
dûment habilité(e) à signer le présent  
document**OPENS****81 rue Michel Trocme  
34070 Montpellier  
SAS au capital de 5000 €  
RCS de Montpellier  
Siret 888 706 280 000 11 - APE 7022Z****Signature du représentant légal de la  
société****NOM :** | |**Prénom :** | |**Agissant en qualité de :** |dûment habilité(e) à signer le présent  
document |*(Tampon + signature)*